



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 17

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Céline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : PSMV : approbation de la révision simplifiée

Rapporteur : Ginette VINCENT

Par délibération du 11 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'engager la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville après avoir pris acte de l'avis favorable exprimé par la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable le 29 août 2023.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral du 4 décembre 2023 et s'est déroulée du 8 janvier 2024 au 9 février 2024. Elle a porté sur une modification du règlement et des pièces graphiques des secteurs suivants :

Délibération n°17 du mercredi 10 avril 2024

- Immeuble 24 rue Portail d'Avignon (AX186) : suppression d'une protection.
- Immeubles 20/22 Rue du Collège (AX294 et 295) : suppression d'une protection.
- Immeuble 7 rue Saulnerie (AD248) : suppression d'une obligation de cureter.
- Immeuble 5 Place du Bac : (AH170, 223 et 224) : suppression d'une protection.
- Immeuble 1 place du Plot (AX267 et AX12) : suppression d'une protection et d'une obligation de cureter.
- Immeuble 14 rue Chaussade (AX53) : suppression d'une protection et d'une obligation de cureter.
- Immeuble 21 Rue Raphaël (AD322) : suppression d'une protection.

Pendant toute cette période, le dossier d'enquête a été tenu à la disposition du public, ainsi que le registre des observations. L'avis d'enquête a été affiché en mairie, dans les locaux de la Communauté d'agglomération et dans le centre historique ; il a été apposé sur les panneaux d'affichage de la commune et a fait l'objet d'un certificat d'affichage du 9 février 2024. La publicité a été effectuée dans deux journaux d'annonces légales les 22 décembre 2023 et 13 janvier 2024. Madame la commissaire enquêtrice désignée a tenu trois permanences les 8 et 22 janvier 2024 et 9 février 2024.

À l'issue de l'enquête, le registre a été clôturé par Madame la commissaire enquêtrice. Trois observations ont été inscrites au registre d'enquête. Lors de ses permanences, la commissaire enquêtrice a reçu :

- Quatre personnes directement concernées par les modifications proposées (5 rue du Bac, 7 rue Saulnerie et 21 rue Raphaël).
- Quatre personnes dont les questions ne portaient pas directement sur l'objet de l'enquête publique.

La commissaire enquêtrice émet un avis favorable sans réserve au projet de modification du PSMV assorti des remarques suivantes :

- 20 rue du Collège : si le regroupement avec l'immeuble du 22 rue du Collège se concrétise, les éléments de maçonnerie du XV^{ème} siècle devront être préservés,
- 21 rue Raphaël : les travaux à venir sur cet immeuble devront tenir compte de l'immeuble sis 23 rue Raphaël qui présente un encorbellement au 2^{ème} étage.

La commissaire enquêtrice formule la recommandation suivante : La mise à jour du cadastre dans le cadre de la prochaine révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur apportera une vraie valeur ajoutée au document.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 26/03/2024

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avis favorable de la commissaire enquêtrice,
- APPROUVE les modifications du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur décrites ci-dessus tenant compte de l'avis favorable de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable 29 août 2023 et de l'avis favorable sans réserve de la commissaire enquêtrice, celles-ci étant opposables dans le cadre des autorisations de construire à venir,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour prendre l'arrêté modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour ce qui concerne les modifications objet de l'enquête publique, tant ses pièces graphiques que textuelles,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024